

# *Le Combat Syndicaliste*

**CNT-AIT**

*Pages confédérales*

**Bimestriel de la Confédération Nationale du Travail  
Section de l'Association Internationale des Travailleurs**

# **Le capitalisme nous promet**

Service public



# ***un avenir radieux...***



# CNT - AIT

**Association  
Internationale  
des Travailleurs**  
AIT, ASI-MUR CLS  
Postanski pretinac 6  
11077 Beograd, Serbie

**Confédération  
Nationale  
du Travail**

Pour tout contact  
sur le plan national,  
s'adresser à :  
CNT-AIT  
(bureau confédéral),  
7, rue Saint-Rémésy  
31000 Toulouse.

Adresse du site Web  
de la confédération :  
<http://www.cnt-ait-fr.org>  
Vous y trouverez  
les liens confédéraux  
et internationaux  
de notre organisation.

CPPAP 1856 D 73  
Directeur : Michel Maza  
Imprimerie spéciale  
CNT-AIT.

Réalisation  
des pages confédérales :  
CNT-AIT,  
18, rue Jean-Baptiste  
Carreau, 64000 Pau.

**Abonnements :**  
1 an (6 n<sup>os</sup>) : 7,5 euros  
Soutien: 15 euros  
Chèques à l'ordre  
de la CNT-AIT.  
Voir pages régionales

# Édito

**A**VEC LE DÉCRET sur le fichier EDVIGE, beaucoup de français semblent découvrir que la France a une police politique. Nous n'allons pas jouer l'angélisme, mais il est vrai que l'arsenal juridique de la répression se perfectionne chaque jour. « Base élève » est là pour détecter les « délinquants potentiels » dès l'âge de 5 ans. Dans la même logique de présomption de culpabilité, « EDVIGE » va faciliter l'accès des policiers et des gouvernants, aux données confidentielles collectées par les renseignements généraux – aujourd'hui regroupés avec la DST – sur tous les opposants. Un autre fichier, CRISTINA, classé secret défense, va renforcer le dispositif anti-terroriste qui déjà, aujourd'hui, comprend un arsenal de lois d'exceptions qui permet de faire avouer n'importe quoi à n'importe qui. L'augmentation de la surveillance vidéo – 20 000 caméras sur le territoire en 2008, 60 000 prévues pour 2010 – la loi sur la prévention de la délinquance, et la procédure de comparution immédiate, couplées à ces fichiers, vont permettre à l'État d'accroître la répression sur tous les mouvements sociaux, sur toutes les « émeutes », qui pourraient survenir. Nous avons déjà eu un aperçu de ce qui nous attend au cours des dernières grèves étudiantes, des révoltes de quartier et après le second tour des élections présidentielles. Dans la même logique, l'augmentation du nombre de prisons, la mise en place des bracelets électroniques et la nouvelle loi permettant de garder en prison un détenu jugé potentiellement dangereux, au delà de sa peine, sont autant de signes de la volonté du gouvernement à se préparer à la guerre sociale en organisant l'arbitraire.

C'est que la situation sociale va se dégrader encore. La situation internationale, avec la guerre en Afghanistan, le conflit géorgien, la croissance chinoise vont influencer à la hausse sur les cours pétroliers. La crise immobilière qui touche les États-Unis est suffisamment alarmante pour que le gouvernement américain injecte des milliards dans les organismes de prêts. Elle a déjà des répercussions en Europe, notamment en Grande-Bretagne et en Espagne, et nous savons que des banques françaises sont

touchées (comme le Crédit Agricole, la Banque Populaire par exemple). Fort logiquement, la baisse du « pouvoir d'achat » a également des répercussions sur les entreprises, comme chez Renault. La misère et la précarité ne sont pas prêtes à se résorber et ce ne sont pas les mesures du gouvernement qui permettront d'aller dans ce sens. Le RSA va favoriser le temps partiel et le flicage qu'il permet va conduire à une augmentation des radiations. La politique de démantèlement du service public va accroître l'utilisation de personnels précaires et le démantèlement du code du travail revient à donner davantage de moyens de pressions aux entreprises pour imposer des conditions de plus en plus précaires aux salariés. Rien n'est inéluctable, encore faudra-t-il s'organiser pour nous défendre. Et ce n'est pas avec des syndicats obnubilés par les gains financiers qu'ils pourront tirer d'une loi sur la représentativité, que nous allons y parvenir. Aujourd'hui, plus que jamais, les intersyndicales sont des foires d'empoignes, chaque syndicat institutionnel cherche à se placer auprès du gouvernement pour avoir un morceau du bifteck. Cela laisse prédire ce que sera la combativité de ces organismes lorsqu'ils seront directement financés par l'État... Plus que jamais, un syndicat est nécessaire, mais il doit être révolutionnaire, car nous voyons bien que ce système ne promet un avenir qu'aux riches, et autogestionnaire, car nous voyons où le pouvoir interne et la fréquentation des institutions amènent, c'est pour cela que l'anarchosyndicalisme reste d'actualité.

## Sommaire

- Page 3 : Ni privatisation, ni soumission aux politiciens
- Page 4 : licenciement dans l'Education Nationale : non à l'arbitraire.
- Page 7 : Qu'apporte une section cénétiste aux travailleurs?
- Page 8 : NPA : camouflage libertaire pour trotskistes en voie d'institutionnalisation.
- Page 11 : Primes à la trahison dans l'éducation : 1500 euros pour les jeunes, 500 pour les jaunes...
- Page 14 : Ne nous couchons pas devant le nucléaire.
- Page 15 : Militant israélien : les anarchistes contre le mur.
- Page 20 : Les prémisses de la refondation de l'Association Internationale des Travailleurs.

# Ni privatisation, Ni soumission aux politiciens

« Le coup de fil de Paris à New-York permet l'acheminement de la lettre au fin fond du Massif Central pour un coup identique dans toute la France ».

**C'**EST CETTE IDÉE de service public qui ne règle pas les inégalités sociales du système capitaliste mais en réduit certaines conséquences qui prévalait à l'origine dans l'administration d'État qu'était les PTT ( puis PT Espace).

**Les socialistes dans leurs basses œuvres :** En 1990, l'équipe Quilès – Rocard grâce à un débat public organisé par H. Prévot va réussir là où tous les gouvernements précédents avaient échoués : les PTT sont éclatées en deux établissements distincts avec des régressions sur « le grade distinct de l'emploi », « les mutations », « l'avancement à l'ancienneté » et « la possibilité de recrutement de personnel de droit privé en 91 ». En 1996 la droite poursuivra la voie libérée avec l'ouverture du capital des Télécoms que le retour aux affaires de la Gauche en 1997 confirmera avec la transformation du statut en Société Anonyme où l'État reste majoritaire.

**Le statut dégage, c'est ensuite le tour des horaires :** C'est encore les socialistes avec la loi Aubry dite ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail) qui vont faire prendre aux postiers (ou plus exactement aux syndicats) des vessies pour des lanternes, faisant éclater les brigades traditionnelles, supprimant certaines pauses, les départs anticipés gagnés par les luttes souvent « sauvages », réorganisant les services pour une plus grande productivité avec des embauches fantômes ou au rabais. Là aussi l'apparence a occulté la réalité et peu de centres ont compris les enjeux à de rares exceptions comme au CTC d'Amiens où les agents ont fait grève pendant plus d'un an, le vendredi, sur une plate-forme revendicative élaborée après de multiples AG par tout le personnel dans les réunions avec la direction locale. Malheureusement les agents de la nuit ont participé très minoritairement au mouvement et c'est sans soucis que la direction remet maintenant en cause les deux nuits sur quatre.

**Lutte de cons et piège à classe :** Alors que les politiciens ont démontré depuis longtemps qu'ils étaient tous d'accord dans la gestion du système capitaliste et de la Poste en particulier, voilà que des « syndicalistes » se font les porte-voix

d'un projet de référendum sur l'ouverture du capital. Les postiers se doivent de reléguer cette position citoyenniste au rang des manipulations politiciennes qui pourrissent l'autonomie du mouvement ouvrier. Nous n'avons pas à redorer le blason des hommes politiques ou encore à aider d'autres à faire carrière.

**Quand un rêve de technocrate devient un cauchemar pour le postier :** Il n'est plus possible de croire aux bienfaits des machines, le temps de travail n'a pas été réduit, la perte d'emploi est gigantesque, les conditions d'exploitation nous ont individualisé et soumis à une technologie implacable et maîtresse des rythmes. Et ce n'est pas la triste joie de jeunes contractuels, abandonnant leur pause pour faire tourner leur jouet qui nous fera préférer la machine à l'homme (ou à la femme). L'informatique n'est pas limité aux fichages policiers, il envahit toute notre vie. Au regard de ces infernales conditions déshumanisées, le tri manuel peut être considéré comme un luxe. Et pour bien marquer nos esprits vers cette marche inéluctable vers le « progrès », les casiers manuels sont relégués, dans certains centres, dans des salles sans fenêtres. Sans oublier que notre droit de grève est ici réduit puisqu'un courrier déposé à Paris pourra être traité à Marseille et retourné dans un centre supplétif pour y être acheminé.

**Perspective pour sortir de l'impasse :** Il est indispensable de trouver des revendications unifiantes avec d'abord un seul statut de fonctionnaire pour tout le monde.

- Refus de l'automatisation comme cause et conséquence de la dégradation de nos conditions de travail et de la qualité de service.
- Discussion sur ce que pourrai être un service postal débarrassé des impératifs du système capitaliste privé ou étatique.

**Pour ça une unique solution :  
la grève générale**

*Section CNT-AIT Amiens des PTT  
8 rue des cordeliers, 80000 Amiens*

## Unions régionales

Les UR sont l'expression de la CNT-AIT. Elles regroupent les divers syndicats d'une zone géographique. Pour tout contact dans une région, s'adresser au secrétariat de l'UR.

**UR Centre :** CNT-AIT, 34, Espace Pierre Mendès-France, 36000 Châteauroux ; **UR Midi-Pyrénées :** CNT-AIT, BP 158, 82001 Montauban cedex ; **UR Paris et Nord :** CNT-AIT, BP 46, 91103 Corbeil cedex ; **UR Aquitaine :** CNT-AIT, 8, place Louis Barthou, 33000 Bordeaux ; **UR Méditerranée :** CNT-AIT, BP 51142, 34008 Montpellier cedex 1 ; **UR Normandie-Bretagne :** CNT-AIT, BP 2010, 14019, Caen cedex 6 ; **en Rhône-Alpes :** CNT-AIT / SII, BP 223, 38405, Saint-Martin-d'Hères cedex.

# Licenciement dans l'éducation nationale : non à l'arbitraire

**J**E SUIS SYNDIQUÉ depuis 10 ans à la CNT-AIT de Bordeaux, un temps étudiant, un temps travailleur précaire, vacataire, animateur en centre social ; en 2006 j'ai été reçu au concours du CAPES et en tant que stagiaire j'ai commencé ma carrière d'enseignant en arts plastiques. Réussir le concours est une chose, devenir titulaire en est une autre. Cela fait maintenant deux ans que je suis stagiaire. Cette année professeur certifié, en renouvellement de stage, je fis l'objet d'une inspection vendredi 04 juin 2008 au sein du Collège Max Linder de St Loubès (33). Un mois passe, et à la suite des délibérations du jury académique, j'apprends que ce dernier a décidé de mon licenciement. Cet été aucun rapport d'inspection ne m'a été communiqué jusqu'au recours en « justice », encore aujourd'hui je n'ai toujours pas pu accéder aux pièces à mon dossier de compétences et y vérifier d'éventuelles incohérences, de même que le procès verbal de délibération du Jury académique censé être public. À la rentrée scolaire 2008, je ne pourrai pas prendre mes fonctions ni faire valoir mes droits dans la mesure où je n'ai toujours pas reçu de lettre de licenciement. Enfin sur le fond de quel droit peut-on licencier un enseignant ayant rempli toutes les conditions de compétence pour l'exercice du métier. Il semble qu'au détriment de la formation continu, jugée satisfaisante, le corps d'inspection est pris la liberté de privilégier le jugement hâtif issu d'une heure d'inspection ayant dû être rapidement improvisée en fin de dernier trimestre.

## Les hauts faits d'armes de l'inspection académique.

Par un arrêté en date du 26 septembre 2006, j'ai été nommé et affecté au collège Toulouse Lautrec à Langon pour y accomplir un stage en situation durant l'année scolaire 2006/2007. L'année commençait mal, je n'ai pas eu de tuteur pendant les deux premiers mois, et le tuteur qui m'a suivi par la suite n'était pas dans mon établissement mais à 60 Km de mon collège. Rappelez-vous le nombre de poste d'enseignants d'arts plastiques dans le collège que vous fréquentez ! Dans mon collège comme dans les vôtres, il n'y avait qu'un seul

poste, aucun autre enseignant ne pouvait donc assumer le rôle de tuteur. Bonjour la situation, bonjour la communication dans la bureaucratie académique ! Sacrée boulette, que l'administration du collège Toulouse Lautrec attribua sans complexe à l'inspection académique, celle-ci ayant été mise au courant de l'indisponibilité du tuteur dès la fin de l'année précédente. Ceux furent les formateurs de l'IUFM qui durent colmater l'incompétence de l'inspection académique en m'attribuant un tuteur remplaçant. À l'issue de cette année-là, le seul point négatif pour la validation fut le stage en responsabilité pour lequel le tuteur, à commencer par son absence, tient un rôle primordial. En fin d'année un second fait d'arme de l'inspection académique vint de l'inspectrice stagiaire Mme Catherine Kérever (IA-IPR de l'inspection académique), celle-ci caricaturant une séquence de cours, qui certes ne fut pas au point, en m'accusant dans son rapport d'inspection d'être à la limite dangereux pour les élèves. Son rapport fut autant chargé de fautes d'orthographe qu'il me charge personnellement. Aucun témoin, c'était ma parole contre la sienne, je n'ai rien dit, j'estimais de toute façon avoir besoin d'une année supplémentaire. Enfin un dernier fait d'arme vous pourrez le constater eu lieu cette année même lorsque l'inspecteur général M Moirin préféra dégommer de l'ensemble de mon dossier toutes les pièces positives pour ne voir que le rapport de sa collègue Mme Kérever datant de l'an dernier. Drôle façon d'apprécier l'évolution d'un enseignant. Et tout cela sans aucun critère d'évaluation renseigné ou communiqué, bien entendu !

## Une progression constante, toutes les compétences attendues validées et pourtant licencié

Revenons à l'an dernier. Le jury académique logiquement refusa mon admission aux épreuves de l'examen de qualification professionnelle, et ma période de stage fut renouvelée pour une année de plus. Par arrêté du 24 août 2007, je fus alors affecté au collège Max Linder à Saint Loubès toujours en qualité de professeur stagiaire certifié d'arts plastiques. Au cours de cette année de formation, j'ai pu rattraper mon retard, les avis positifs n'ont

pas manqué, visiteur de classe, nouveau tuteur, chef d'établissement, formateur IUFM, aucun de leur avis ne fut défavorable bien au contraire, j'ai même obtenu le certificat *C2i Niveau 2 Enseignant, « informatique et internet »*.

Mon conseiller tuteur attesta notamment que j'avais « *montré cette année du sérieux dans l'apprentissage du métier [...]. Aucune appréciation défavorable quant à ses capacités professionnelles ne ressort de son attestation.*

Il ressort notamment de la visite d'inspection réalisée en avril 2008 par le professeur formateur de l'IUFM que je – « *maîtrise la langue française pour enseigner et communiquer (compétence C2) ; - [je] maîtrise la discipline et a une bonne culture générale (C3) ; - [je] prend[s] parfaitement en compte la diversité des élèves (C6).* Ce visiteur a également émis un avis favorable sur les visites.

Enfin le chef d'établissement, à l'occasion de mon évaluation, a constaté que : « *[j'ai] su être à l'écoute, tant de [mes] élèves que des conseils prodigués par [mes] collègues.*

*[j'ai] su mettre à profit les différentes expériences qui se sont présentées à [moi] lors de ce stage en responsabilité, ce qui [m'a] permis d'acquérir toutes les compétences pour devenir un bon professeur ».* Tous les niveaux de compétences ayant été jugés acquis par le chef d'établissement, il a émis un avis satisfaisant. En outre, la principale du collège m'a attribué la note de 34,5 avec une « *appréciation générale : professeur sérieux, soucieux de bien faire ; s'est bien intégré dans les équipes ; donne entière satisfaction.* »

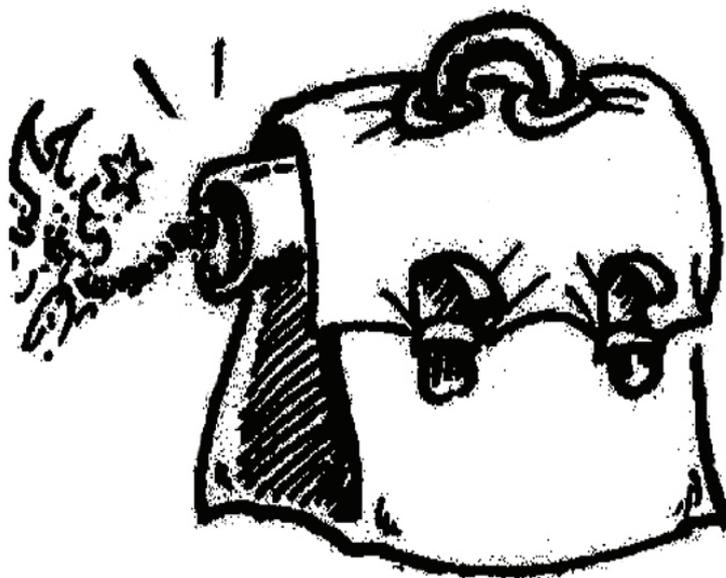
Il ressort encore de l'attestation produite par la coordinatrice et formatrice de l'IUFM de Bordeaux que j'ai fait preuve de « *sérieux dans l'engagement au sein du groupe de formation disciplinaire d'arts plastiques* ».

Etant précisé que ces différentes appréciations correspondent aux critères d'évaluation des compétences des professeurs stagiaires (C1, C2, C3 etc., on comprend mal comment, une inspection même conflictuelle, peut entraîner un refus à l'examen de qualification professionnelle et donc me juger incapable d'exercer ma profession.

#### **Le recours au tribunal administratif :**

Comme vous le savez déjà, début juillet dernier – consternation... incompréhension : le jury académique refuse mon admission aux épreuves de l'examen de qualification professionnelle pour la session 2008, « *et ce de manière définitive* ».

*Tirant les conséquences de ce refus, par une décision en*



*date du 11 juillet 2008, le Recteur de l'Académie de Bordeaux m'a notifié ce refus par courrier. C'est de cet acte que mon avocat et moi avons demandé la suspension.*

Argumentant de manière à reconnaître un doute sérieux sur la légalité de l'acte querellé.

Une affaire au tribunal administratif met habituellement 2 ans à aboutir. Si l'on tient à raccourcir le délai de jugement d'une « requête en annulation », il faut assortir cette requête d'un « référé suspension » pour justifier rapidement le réexamen de la décision de licenciement. Voici l'exposé des deux actions intentées devant le tribunal administratif. Cela pourra peut-être servir à l'avenir à un collègue lecteur.

#### **Le « référé suspension »**

Le juge administratif peut ordonner la suspension de l'exécution d'une décision administrative à la double condition :

« *que l'urgence le justifie* » ;

« *qu'il soit fait état d'un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision.* »

(article L. 521-1 du code de justice administrative)

Ces conditions sont dans mon affaire réunies.

#### **N'y avait-il pas urgence à suspendre la décision litigieuse ?**

Il faut savoir que par jurisprudence, il y a urgence à « suspendre l'exécution d'un acte administratif lorsque celle-ci porte atteinte de manière suffisamment grave et immédiate à un intérêt public, à la situation du requérant ou aux intérêts qu'il entend défendre » (CE, 19 janvier 2001, *Confédération nationale des radios libres*, Leb. p. 29).

*(suite page 6)*

(suite de la page 5)

En premier lieu, l'urgence se caractérise par l'imminence de la rentrée scolaire 2008, pour laquelle devait débiter mes fonctions de professeur d'arts plastiques, ayant été précédemment affecté à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 à Frontenay-Rohan-Rohan. Le poste en cause étant à pourvoir rapidement, l'urgence à suspendre l'acte litigieux semble avérée dans la mesure où l'exécution de la décision litigieuse aura pour conséquence de me priver de la possibilité d'intégrer ce poste auquel je suis destiné. (Le juge administratif considère notamment qu'il y a urgence à suspendre les effets d'un refus d'inscription à un examen devant se dérouler trois semaines plus tard – CE, 29 avril 2002, OFPRA c/ Audiart, req. n° 240647).

« *S'agissant, en second lieu, selon les mots de l'avocat, de la condition tirée de la gravité suffisante du préjudice, celle-ci ressort de la perte financière que l'exécution de la mesure litigieuse entraînera pour M. Orange.*

*Par principe, la gravité du préjudice est regardée comme suffisante lorsque la décision entraîne un trouble important dans les conditions d'existence du requérant.*

*Tel est le cas notamment d'une mesure mettant fins aux fonctions d'un agent public (CE, 25 avril 2001, req. n° 30439).*

*En l'espèce, la décision contestée a pour conséquence de priver M. Orange d'un emploi.*

*Aussi, à compter du mois de septembre 2008, M. Orange se retrouvera sans aucune ressource.*

*Cette situation ne lui permettra pas de subvenir aux besoins de sa famille. [...] »*

[...] Nous devons ainsi faire face à des charges fixes par mois. Le salaire d'Emilie n'y suffira pas, « *il est donc incontestable que l'exécution de cette décision est de nature à bouleverser les conditions d'existence du requérant et de sa famille.*

*Dans ces conditions, poursuit l'avocat, il y a lieu de considérer que les effets de l'acte contesté sont de nature à caractériser une urgence justifiant que, sans attendre le jugement de la requête au fond, son exécution soit suspendue. »*

**« Un doute sérieux quant à la légalité de la décision »**

De jurisprudence constante pour évaluer le stagiaire, le jury et l'autorité administrative sont tenus de prendre en compte tous les éléments qui constituent des composantes de la manière de servir (voir notamment CAA Paris, 28 mars 2006, req. n° 05PA02257).

L'appréciation doit donc se porter sur la manière de servir et sur l'aptitude à exercer les fonctions de professeur. Ainsi, de nombreuses absences, un manque de respect de la hiérarchie, une réticence à travailler en équipe constituent des éléments de

nature à justifier le refus de titulariser un stagiaire (CAA Paris précitée).

Au cas présent il convient d'observer qu'aucun élément n'est de nature à justifier un refus d'admission à l'examen de qualification professionnelle.

En effet, pour justifier cette décision, le jury académique, et par suite, le recteur devaient se fonder sur l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre ma formation, en prenant en compte les différents rapports établis lors des inspections, visites... Or, il ressort des pièces du dossier, que je présente incontestablement les capacités professionnelles nécessaires pour enseigner les arts plastiques.

À cet égard, mes compétences professionnelles n'ont jamais été remises en cause.

À l'inverse, les mérites de mon travail ont été soulignés, comme en attestent les différents rapports.

**Conclusion : à quoi servent les tribunaux ?**

Il aurait pu plaire à Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers composant le tribunal administratif de Bordeaux, de bien vouloir : « Suspendre l'exécution de la décision du recteur de l'académie de Bordeaux en date 11 juillet 2008, enjoindre au recteur de l'académie de Bordeaux de réexaminer le dossier de M. Orange, condamner l'État, pris en la personne de Monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux au paiement d'une somme de 1000 euros à M. Nicolas Orange en application de l'article L 761-1 du code de justice administrative. » (Nicolas Becquevort, mon avocat)

Mais rien ne lui a plu, le jugement du référé vient de nous parvenir, ne remettant nullement en cause mon licenciement. On a l'impression au syndicat que cette justice est avant tout une administration, et qu'elle ne saurait prendre une décision à l'encontre d'une autre administration telle que le rectorat.

Les Juges, les recteurs, les inspecteurs au service du ministre, et du « dégraissage du mammoth », je les emmerde tous qu'ils aillent au diable ! Qu'ils exploitent un jeune collègue sans formation, remplaçant vacataire, ultra-précaire de condition ou qu'ils suppriment les matières artistiques et manuelles. De toute façon ils feront l'un comme l'autre, avec la complicité des syndicats traditionnels et des tribunaux administratifs.

Il me reste à présent à payer l'addition juridique tiré par l'avocat, 1436 euros !

Histoire d'être perdant sur toute la ligne...

Merci aux compagnons cénétistes de leur soutien.

Nicolas, Syndicat Intercorporatif de Bordeaux  
Floirac, fin d'été 2008.

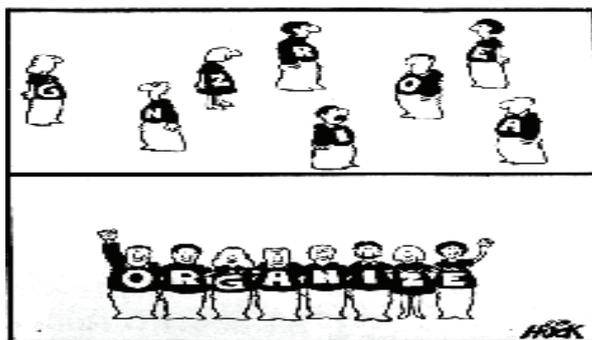
# Qu'apporte une section cénétiste aux travailleurs ?

**B**IEN ENTENDU il n'est pas question pour moi de dresser un bilan partout valable mais de décrire ce que pourrait faire une section dans un centre de tri et de montrer la différence quand elle n'existe plus.

Tout d'abord il faut préciser qu'il n'est pas nécessaire d'atteindre un niveau d'adhésions important pour faire vivre une section. Il faut mieux un petit groupe cohérent, rassemblé sur des bases claires avec des accords de base partagés :

- pas de délégation de pouvoir donc pas de participation à une quelconque élection ou référendum.
- Prise en charge collective du groupement et responsabilité commune en cas de poursuite judiciaire ou autre.
- Elaboration collective des revendications immédiates et du projet de société avec les autres syndicats cénétistes dans le respect des accords de congrès et des principes de base.

« Petit nombre » ne signifie pas que le groupement agit en « avant garde » ou autre démarche séparée des autres travailleurs. La section a son avis qu'elle expose devant des assemblées les plus larges possibles mais elle place au dessus d'elle les décisions prises par ces dernières. Ce qui ne signifie pas qu'elle abandonne des actions minoritaires qu'elle aurait prévues. Elle impose aux agents qui se rendent aux directions de respecter les engagements pris en assemblées générales et vérifie par des comptes-rendus verbaux et écrits systématiquement. Ces « rencontres » avec l'employeur sous mandat du personnel n'ont rien à voir avec la liberté qu'ont les sections syndicales de poser leurs propres doléances particulières.



Quelques éléments de comparaison :

Avec notre section	Depuis sa disparition
<p><b>Problèmes individuel</b> (menace de sanction d'un chef, refus d'un congé, changement d'horaire autoritaire...) Délégation restreinte avec l'intéressé après discussion la plus collective nécessaire.</p> <p><b>Problème individuel sérieux</b> (reproches divers comme menaces envers un cadre, départ anticipé important, sexisme inventé,...) AG du personnel la plus complète. Comme nous ne demandons pas toujours l'autorisation, un ou des militants font le tour des services pour qu'à l'heure fixée tout le monde soit là. À force de faire, tout est bien réglé et intégré. Rares ont été les sanctions et très minimales.</p> <p><b>Problème postal général</b> (grève ou autre) Discussion sur le problème, les revendications, les perspectives d'action avec diffusion de toutes les informations reçues.</p>	<p>Chacun fait à sa sauce avec une détérioration certaine des conditions.</p> <p>Rien ou démarche individuelle, pleurnicharde ou violente.</p> <p>Plus de discussion, les syndicats décident plus ou moins entre eux des revendications et actions.</p>
<p><b>La grève :</b> Systématiquement les chiffres sont affichés par service et brigade permettant à tous de contrôler le suivi de l'action. Avec commentaires si nécessaire.</p> <p><b>Les médias :</b> Refusés (voire jetés) la plupart du temps ou parfois acceptés avec la transmission d'un communiqué précis de l'action voté en AG du personnel. Les seules photos acceptées sont celles des banderoles ou braseros.</p>	<p>Plus de chiffre de grévistes.</p> <p>La photo de « famille syndicale » est systématique avec des déclarations subjectives qui n'ont plus rien à voir avec une élaboration collective.</p>

**Conclusion provisoire :** S'il devient difficile de faire vivre une section avec ces principes avec les régressions qui s'annoncent et avec la restriction du droit syndical cautionné par tous les officiels (FO, CFDT, CFTC, CGT) cela reste incontournable même en admettant l'insuffisance.

*Michel, syndicat CNT-AIT d'Amiens*

# NPA : camouflage libertaire pour trotskistes en voie d'institutionnalisation

**O**LIVIER BESANCENOT préface une réédition de « *Evolution, Révolution et Idéal anarchique* » d'Elisée Reclus <sup>1</sup>. La LCR lance le NPA pour « rassembler tous les révolutionnaires ». Les grandes manœuvres ont débuté du côté des trotskystes pour s'imposer comme la force d'opposition, à gauche, et tenter de prendre la place historique détenue par un Parti Communiste réduit, aujourd'hui, à devenir la succursale du Parti Socialiste. La Ligue a bien le droit de choisir les stratégies qu'elle souhaite. Ce qui est gênant, c'est qu'elle habille son discours d'une sémantique libertaire, ce qui n'est pas très honnête.

## Un processus qui vient de loin.

En 2003, la revue théorique de la LCR, « Contre Temps », publie un dossier intitulé : « *Changer le monde sans prendre le pouvoir* » <sup>2</sup>. Ce dossier réunissait des articles théoriques venant de plumes anarchistes et des textes de militants de la LCR, comme Philippe Corcuff, beaucoup plus politiques. On voyait s'y profiler deux tendances au sein des penseurs de la LCR : une tendance assez classique défendant une vision marxiste léniniste orthodoxe, et la tendance à laquelle s'apparente plus ou moins Olivier Besancenot, prétendant renouveler le discours trotskiste par « une voie libertaire ».

À l'époque déjà, Ariane Miéville avait réagit et démontré dans deux articles de réponse à Philippe Corcuff que l'habillage libertaire du nouveau discours de la ligue ne résistait pas à une réflexion méthodique. Elle nous éclairait sur les ambiguïtés des termes utilisés, la dissimulation de certains principes trotskistes tout à fait classique (comme le programme de transition) derrière un vocabulaire un peu abscons pour conclure que cet apparent « virage » idéologique n'était en fait qu'un choix tactique adopté par cette tendance de la ligue <sup>3</sup> dans le cadre d'un débat interne contradictoire entre « une vision « révolutionnaire » qui plaide pour le maintien d'une organisation censée faire le coup de force au cas où un mou-



vement social créerait une situation de double pouvoir » et une aile nettement plus « réformiste », qui s'éloigne de la lutte des classes en esquissant une continuité entre république, socialisme et altermondialisme. L'apport « libertaire » permettant à des penseurs comme Philippe Corcuff d'avancer vers ce qu'il définit lui-même comme « une société plus libre et plus démocratique » et de conclure « cette organisation fait une sorte de grand écart entre un néo-réformisme (qui prendrait la place de la social-démocratie) et une perspective « révolutionnaire ». Mais pour des raisons électorales, de recrutement, d'alliance [...] ni l'un, ni l'autre de ces deux discours ne peut être abandonné, ni précisément exposé. Pour bien faire, ses dirigeants doivent construire une rhétorique qui laisse croire à certains qu'ils ne disent pas tout ce qu'ils pensent et à d'autres qu'ils ne pensent pas tout ce qu'ils disent [...]. Pour garder la partie des troupes qui croit encore à la révolution, il faut expliquer que le discours « réformiste » est un discours de transition vers quelque chose de plus radical que l'on ne peut exposer précisément. Mais que faire pour garder ceux qui ont renoncé au « grand soir » et préconisent une « alternative » néo-réformiste ? C'est là que les « libertaires » interviennent. Derrière cette dénomination attrayante et subversive, on peut trouver de nombreuses approches dont certaines sont clairement réformistes; et surtout la faiblesse théorique et les divisions actuelles de ce courant permettent d'audacieuses redéfinitions. Bref, une approche « libertaire » pourrait bien servir de cache-misère aux

Édition Orange, - 1

réédition de  
« Le passager  
clandestin »,  
Paris, 1891

cité in

*Le Monde*

*libertaire*,

4 au 10 septembre

2008, n° 1523.

*Contre Temps* n° 6, - 2  
février 2003.

Il est possible - 3

de consulter

les articles

d'Ariane Miéville

« Quand les

trotskistes

veulent devenir

libertaires »

1 et 2 sur le site :

([http://](http://direct.perso.ch)

direct.perso.ch).

difficultés actuelles du « marxisme révolutionnaire » »

### Rassembler à tout prix?

« Je suis un libertaire [mais je ne suis pas d'accord avec le] rythme de dépérissement de l'État », déclarait Olivier Besancenot dans *Alternative Libertaire* <sup>4</sup> en février dernier. L'opération de charme continue, relayée par Philippe Corcuff, dans le *Monde*, lorsqu'il affirme : « C'est un constat historiquement assez banal que ceux qui ont conquis le pouvoir gouvernemental pour changer la société ont souvent été pris par lui, oubliant la transformation sociale. On ne peut donc plus faire aujourd'hui l'économie d'une critique libertaire dans le rapport au pouvoir d'État. » <sup>5</sup> Propos séduisant au premier abord, mais qui restent ambigus. Ils accompagnent la création du NPA qui est censé être un parti « anticapitaliste, démocratique et pluraliste » regroupant « tous les anticapitalistes et les révolutionnaires », reposant sur la « transparence » et le « droit de tendances et de courants publics » <sup>6</sup>.

Ce qui est proposé aux anarchistes, comme aux autres, est donc de s'unir dans un nouveau mouvement censé permettre l'émergence d'un pôle anticapitaliste et révolutionnaire fort en s'alliant avec des courants politiques très hétéroclites, pas du tout d'accord sur la société à construire, ni sur les moyens d'y parvenir. Lorsque la LCR nous promet un parti « révolutionnaire », on peut se poser des questions quand on sait qu'elle ne fait pas simplement du pied aux libertaires, mais aussi à l'aile « gauche » du PS et au PC. Elle a invité, par exemple, Clémentine Autain – ex-adjointe au Maire de Paris, Bertrand Delanoë – « à participer au processus » de création du nouveau parti en tant que « personnalité nationale ». Est-ce là le type de « révolutionnaires » avec lesquels nous allons construire un avenir meilleur ? La « synthèse » entre marxisme et anarchisme lancée par des intellectuels comme Daniel Guérin est toujours restée stérile - c'est qu'il est difficile de synthétiser des idées antinomiques, pro-étatistes et anti-étatistes... - ce que feint de nous proposer la direction de la LCR va plus loin, il s'agit d'une alliance qui s'étend à des réformistes qui s'assument en tant que tels. À la lumière des faits, l'analyse d'Ariane Miéville semble plus que jamais d'actualité. Et ce ne sont pas les propos de la direction de la LCR, paru dans le *Monde*, pour convaincre Autain et ses amis de revenir sur leur refus de rejoindre



le NPA, qui viendront nous contredire : « La LCR (est) prête à soutenir une expérience gouvernementale qui inverserait le cours néolibéral des politiques dans la perspective d'une sortie du capitalisme » <sup>7</sup>.

Les anarchistes qui se fourvoieraient dans le NPA aurait, au mieux, le droit de déclamer leur antiétatisme dans un parti conçu pour la conquête du pouvoir par les urnes et comportant une majorité de partisans de l'État. Les dernières élections présidentielles et législatives annoncent déjà l'orientation politique de ce nouveau parti : pour avoir les meilleurs discours électoraux possibles, c'est le discours réformiste qui va prendre le dessus. Déjà, les programmes électoraux de la LCR sont au dessous des ambitions du programme commun de 1978. Participer au NPA, c'est renforcer l'idée que les élections peuvent changer les choses et ajouter au confusionnisme ambiant qui tend à dissoudre tout discours révolutionnaire à des perspectives et des pratiques réformistes. Si le NPA reste dans l'opposition, l'initiative est sans intérêt, s'il devient majoritaire, cela revient à soutenir un nouveau régime dont on ne connaît pas le niveau d'autoritarisme.

### ... à condition que la LCR garde le contrôle.

Sans nous épandre sur des faits historiques avérés, nous avons toutes les raisons de ne pas prendre pour argent comptant les professions de foi démocrates des dirigeants trotskistes. Il suffit de relire les « Thèses d'avril » ou « l'État et la Révolution » pour s'apercevoir que Lénine n'avait pas hésité à adopter un discours pseudo-libertaire pour séduire les révolutionnaires en 1917. Nous ne sommes pas dans une période révolutionnaire, mais il est évident que le nombre de mécontents augmente et qu'il paraît difficile de les attirer avec des concepts comme la

(suite page 10)

4 - Cité in « NPA : le bluff libertaire de la LCR », *Alternative Libertaire*, février 2008, p. 4. Article publié sur le forum du site <http://www.non-fides.fr>

5 - Cité in « NPA : le bluff libertaire de la LCR », *Le Monde* 5 juin 2008. Article publié sur le forum du site <http://www.non-fides.fr>

6 - Cité in « La direction de la LCR envoie à tous ses militants une circulaire interne visant à exclure le CRI », publié sur (<http://groupecri.free.fr>).

7 - Idem.

(suite de la page 9)



dictature du prolétariat ou un livre comme « *État et terrorisme* »<sup>8</sup>... Certes, la LCR a renié le terme de dictature du prolétariat mais elle reste une organisation autoritaire.

Un point fondamental dans la neutralisation d'un pouvoir émergeant dans une organisation est le contrôle de représentants qu'elle se donne. Si l'on souhaite que la base conserve son pouvoir de décision, il faut que les délégués élus soient contrôlés par elle, et révoqués s'ils ne respectent pas les mandats qu'on leur a confiés.

C'est le principe du mandat impératif soutenu par les anarchistes. Lors de son XV<sup>e</sup> congrès, en 2003, voilà la position adoptée par la LCR à ce propos : « *Il n'y a jamais de mandat impératif pour les votes dans les instances de l'organisation, ni de mandat impératif pour les délégué-e-s dans les congrès* ». Cette position a également été défendue en novembre 2006 lors du Collectif national unitaire en vue d'une candidature unique de la « *gauche de la gauche* »<sup>9</sup>. Dès lors, nous voyons mal comment cette organisation pourrait sincèrement accepter son principe dans le nouveau parti. La conquête du pouvoir qui reste l'objectif de la LCR n'est pas une stratégie pour le faire disparaître, il s'agit bel et bien d'une prise de contrôle de l'État pour imposer sa ligne politique à la population, même si l'on range dans un tiroir le terme de « *dictature du prolétariat* », aujourd'hui trop effrayant.

D'ailleurs, en interne, il est tout à fait possible de constater sur pièce la conception démocratique défendu par la LCR. Un petit groupe trotskiste a participé ouvertement, et depuis le début, au processus de formation du NPA. Opposant direct à la Ligue, il vient d'être exclu par celle-ci. Le 8 juillet dernier, dans une circulaire interne, la direction de la LCR adressé à ses militants « *un argumentaire expliquant pourquoi la LCR considère que les conditions ne sont pas réunies pour que le CRI soit partie prenante du processus* » et qui stipulait : « *Les militants du groupe CRI ont parfaitement le droit de s'opposer au projet politique de la LCR et du NPA. Mais il faut qu'ils le fassent en dehors* ». Ce groupe n'est certainement pas moins autori-

taire que la Ligue, mais l'attitude de cette dernière est d'autant plus éloquente que la circulaire s'accompagnait de cette précision : « *Il est inutile de diffuser cette note dans les comités qui ne sont pas au courant de cette affaire et où la question n'est pas soulevée* »<sup>10</sup>. Quels que soient les arguments que peut avancer la direction de la LCR pour exclure ce groupe, les méthodes utilisées nous éclairent sur les conceptions démocratiques et le droit de tendance public qu'elle affiche.

La stratégie adoptée par la Ligue n'est pas inédite. Des sections sœurs l'ont déjà appliquée dans d'autres pays. Là où elle fut couronnée de succès, les résultats ne sont pas brillants et s'apparentent plus à une sorte de néo-réformisme, incapable de changer radicalement la situation, qu'à un quelconque mouvement révolutionnaire. En Italie, « *Sinistra Critica* » est une fraction du Parti de la Refondation Communiste (PRC). Celui-ci a accepté de soutenir le premier gouvernement de « *centre-gauche* » du social-démocrate Prodi avant de participer directement au second. Ces deux gouvernements ont appliqué une politique libérale que le PRC a soutenu en votant les budgets (budget militaire finançant l'intervention en Afghanistan, inclus) et la plupart des lois. Au Brésil, les militants de la IV<sup>e</sup> Internationale ont participé au processus de création du Parti des Travailleurs de Lula. Aujourd'hui, une fraction continue de soutenir la politique néolibérale de Lula et milite toujours au sein du PT, tandis qu'une autre la dénonce et s'inscrit dans un nouveau Parti, le PSOL, qui cherche... à rassembler les anticapitalistes avec d'autres exclus et déçus du PT.

Il y a certainement beaucoup de gens sincères qui s'investissent aujourd'hui dans le NPA. L'accès aux médias, l'idée que l'on va échapper à la phase groupusculaire en se réunissant sur une base minimaliste et floue, la facilité qu'offre la voie électorale en comparaison aux luttes sociales, sont autant de chimères très séduisantes mais, malheureusement, peu réalistes. Le NPA peut correspondre à l'attente de nostalgiques déçus par la gauche traditionnelle, mais il risque de provoquer de nouvelles désillusions pour toutes celles et ceux qui recherchent un changement révolutionnaire, à fortiori libertaire.

Jipé, syndicat Intercorporatif de Pau

Dans ce livre écrit - 8  
en 1924, Trotski  
présentait  
un programme  
politique qui  
prévoyait la  
militarisation des  
usines, l'étatisation  
de syndicats,  
l'envoi d'ouvriers  
dans les  
campagnes,  
le renforcement de  
la police politique...  
toute une série de  
mesures qu'il  
comptait appliqué,  
une fois à la tête de  
l'État, Staline s'en  
chargera...

Cité in Pierre-Henri - 9  
Zaidman, «  
Le mandat  
impératif »,  
Édition *Libertaires*/  
Éditions du Monde  
*Libertaire*,  
Quincy-Sous-  
Sénart, 2008, p.81

Cité in - 10  
« La direction de la  
LCR envoie à tous  
ses militants une  
circulaire interne  
visant à exclure  
le CRI »,  
publié sur ([http://  
groupecri.free.fr](http://groupecri.free.fr)).

# Primes à la trahison dans l'éducation : 1500 euros pour les jeunes, 500 pour les jaunes...

**V**OUS SOUVENEZ-VOUS, dans le dessin animé Maya l'abeille, de ce personnage acariâtre et trouble-fête, le sinistre bousier occupé à rouler sa grosse boule de merde à longueur de journée, tandis que les deux héros baguenaudaient de pistil en pistil, multipliaient les rencontres divertissantes et les découvertes bucoliques, dans une nature riante d'avant changement climatique ? Vous souvenez-vous de l'antipathie que ne manquait pas de soulever chez vous ce détestable coprophage atrabilaire ? C'est bizarrement à lui que je pense quand je mesure le changement de mentalité qui, de la société en général, est en train de passer en catimini dans le corps enseignant, et se fait de plus en plus sensible, notamment en ce qui concerne l'épineuse question des heures supplémentaires.

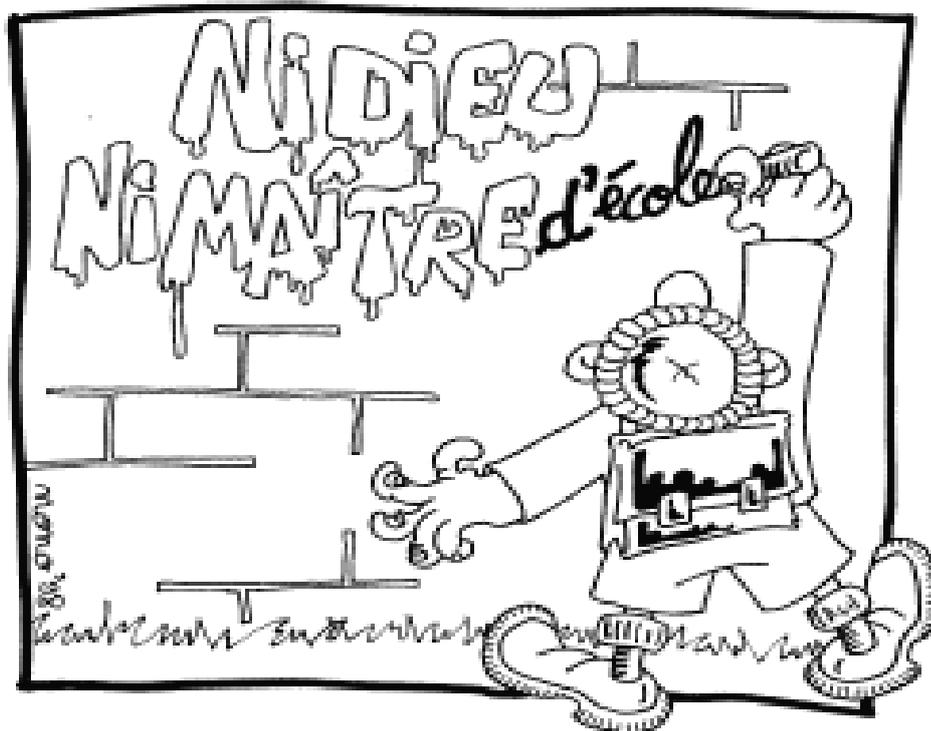
Il y a quelques années encore, le consensus était de l'ordre du massif : pas d'heures sup', merci bien... il faut dire aussi que la pression des chefs d'établissement était alors moindre, sauf exception et tête-de-con, engeance toujours potentiellement croisable à la tête de nos bahuts. À part quelques collègues-ovnis, comme on en a tous connus – et gentiment brocardés – ici ou là, soucieux de gagner un max pour financer, qui les travaux de sa maison, qui les études de sa nombreuse progéniture, le cas restait exceptionnel et lié à des contingences ponctuelles bien plus qu'à une quelconque idéologie méritocrate, et donc, le mot d'ordre, même tacite, était clair : pas d'heures sup', que l'État se débrouille pour créer les postes nécessaires. À l'heure ac-



tuelle, et bien que la plupart des organisations syndicales aient axé leur communication sur ce thème précis à la rentrée, le fait même qu'il faille rappeler une telle évidence montre bien que l'angoisse de voir finalement fonctionner les incitations à accepter ces heures se fait jour, parmi ceux pour qui la question demeure un véritable principe moral. Et cette angoisse est très certainement le

*(suite page 12)*

(suite de la page 11)



signe, confirmé par diverses observations quotidiennes dans les collèges et lycées, qu'une partie non négligeable du corps enseignant commence à devenir perméable devant les habiles suggestions du pouvoir.

Autant le dire tout de suite, il me semblerait tout à fait superflu de rappeler ici le discours lénifiant de l'autre mielleux de Darcos sur le sujet, et de disserter encore une fois sur tout le mal que j'en pense. Voilà une chose entendue : rien de ce que ce gouvernement fanatiquement ultralibéral imagine comme stratégie ne pourra jamais être tenu ici pour autre chose qu'une machiavélique démarche antisociale ; dès lors, je ne ferai que rappeler, pour ceux qui n'en auraient jamais entendu parler, que le ministre et ses sbires ont décidé d'allouer, d'une part, une prime de début de carrière aux collègues fraîchement recrutés (1500 euros), et d'autre part, une prime de 500 euros à ceux, parmi les « anciens », qui accepteraient de se charger de trois heures supplémentaires cette année. Etant donné le discours sarkoziste sur le mérite et la valeur rédemptrice du travail, disons que son courtisan est parfaitement dans son rôle. Non, bien entendu, ce qui est beaucoup plus cons-

ternant, dans cette histoire, c'est que, petit à petit, et de plus en plus ouvertement avec des mesures de ce type, qui agissent comme autant d'incitations à « lever les tabous », insidieusement mais sûrement, donc, certains collègues n'hésitent plus à braver le sentiment collectif, à s'affranchir des quelques scrupules qui pouvaient encore les retenir, et à essayer, avec même une certaine morgue, les broncas de moins en moins convaincues qui pourraient les atteindre, condamnant ainsi à l'échec toute tentative de riposte collective pour obtenir l'amélioration des conditions de travail. C'est ce changement-là qui m'interroge et me préoccupe. Car enfin, à nous autres, convaincus depuis longtemps

de la nécessité de l'organisation des travailleurs pour œuvrer à la défense de leurs intérêts, il apparaît depuis belle lurette que l'individualisation des conditions de travail prélude à la catastrophe, c'est-à-dire à la fin de toute forme de statut collectif, et à la contractualisation, c'est-à-dire à l'exploitation sauvage de chaque salarié, condamné par son isolement et sa vulnérabilité à tout accepter, jusqu'à en crever s'il le faut, face aux odieux chantages et aux inévitables pressions que sa hiérarchie s'empresse de faire peser sur lui. Nous savons, depuis toujours, que ladite hiérarchie, par essence, ne fonctionne que par la coercition, la sanction, la pression systématique, à des fins de « rendement » et de « rentabilité » élevés au rang de dogme. Nous savons parfaitement, et ne cessons d'ailleurs de chercher à alerter l'opinion à ce propos, que la résignation face à ces menées délétères finira par nous contraindre à des conditions de vie intolérables, avec une flexibilité et une précarité directement issues de notre isolement et de notre incapacité à nous défendre collectivement, en un rapport de force conséquent. Nous ne cessons de dire notre inquiétude, d'avertir de ce qui est en train de

**Le Combat Syndicaliste est rédigé et réalisé à titre militant par des adhérents des syndicats de la CNT-AIT, chômeurs ou salariés, sur leur temps de loisir.**

se produire, des inévitables dommages dans nos vies à tous : nous cassandrions à n'en plus finir sur le risque d'accepter cette individualisation et cette contractualisation à outrance, et de signer ainsi l'arrêt de mort de toute protection sociale... et pourtant notre discours reste à peu près inaudible en dehors des cercles militants déjà convaincus !

Pour l'immense majorité de nos concitoyens, et, partant, pour une frange de plus en plus nombreuse de nos collègues, le discours du camp capitaliste est passé dans les mentalités, et imprègne les esprits d'une manière que l'on aurait bien du mal à mesurer, mais que je juge pour ma part à peu près irréversible. Il faut dire que je ne suis guère encline, par nature, à l'optimisme. Parmi le corps enseignant, c'est, à n'en pas douter, la jeune génération – celle que, très habilement, le madré Darcos vise avec sa prime retorse – qui manifeste une perméabilité, voire une disponibilité bienveillante, terriblement inquiétante, aux idées de « réforme ». Ce n'est évidemment pas un hasard si le ministre accorde si généreusement aux jeunots le coup de pouce royal évoqué plus haut : il sait qu'il a tout intérêt à se faire bien voir d'un public plus « ouvert au dialogue » que les vieux barbons encore imprégnés d'une sorte de conscience collective (ce qu'il en reste). Quoique... par les temps de crise et de pouvoir d'achat en berne, peut-être que même les vieux devront en venir à brader leur conscience, si c'est la seule perspective qu'on leur donne pour survivre à peu près...

Habile stratégie, vraiment. Outre qu'il est toujours utile de diviser pour mieux régner, il faut aussi, pour le pouvoir, donner l'impression de travailler à cette fameuse « revalorisation » de la condition enseignante, dont hélas les vieux cons que nous sommes savent bien qu'elle passera par le démantèlement des statuts et des cadres nationaux. Autant donc faire copain avec la relève, qui pourtant sera touchée de plein fouet par les dégradations à venir, et dégustera avant nous les joies des horaires annualisés, des primes « négociables » et de l'évaluation des compétences par le chef d'établissement. Il n'est pas temps, ici et maintenant, de chercher les raisons pour lesquelles le discours dominant passe si facilement dans les mentalités ; il faudra bien pourtant que l'on s'y affronte, pour espérer contrer les effets nocifs de cette exposition durable... Mon propos est surtout, une fois ce constat alarmant posé, de faire

l'aveu d'une défaite cuisante : pourquoi ne parvenons-nous pas à faire entendre une autre voix, à proposer une autre vision des choses ? Pourquoi ces jeunes collègues sont-ils si disposés à tourner le dos à une culture jusqu'ici assez massive de refus ? Pourquoi certains « anciens » commencent-ils à se laisser séduire par les dangereuses sirènes d'un individualisme mal compris, égotiste et revanchard ? En quoi les démarches collectives sont-elles à ce point devenues, pour eux, des repoussoirs ? Que pouvons-nous dire de plus que ce que nous répétons inlassablement depuis des années ? En quoi nos arguments sont-ils inaptes à convaincre le grand public, l'ensemble des gens « pas très politisés », de la justesse de nos craintes, alors même que chaque jour nous offre le spectacle navrant des injustices et des catastrophes humaines provoquées par le capitalisme triomphant ? On me répondra que le spectacle lamentable des grandes organisations syndicales, et les lourdes défaites du mouvement social ces dernières années, jouent un rôle essentiel dans cette défiance envers l'idée collective, mais je ne peux tout simplement pas comprendre que des gens, par ailleurs lucides et conscients de ce qui se passe, décident de rejeter l'instrument au lieu de l'améliorer, et préfèrent s'offrir à l'ennemi plutôt que de lutter autrement. Rien n'oblige un vaincu à renier sa conscience et à adorer son bourreau, comme le font certains. L'explication ne peut pas se résumer à cela, et il faut bien admettre, aussi douloureux que ce soit, que quelque chose de séduisant, peut-être de grégairement rassurant, se dégage pour ces gens-là de l'adhésion à la pensée dominante. Si nous ne trouvons pas très vite comment parler à ces gens-là, ils continueront à penser que tout est perdu. Et quand tout est perdu, chacun essaie de se sortir de la mouise par lui-même, de survivre à tout prix, de déployer ce qu'il lui reste d'énergie pour continuer, jour après jour, à rouler sa petite boule de caca, même s'il faut pour cela écraser quiconque aura le malheur de se trouver sur le passage des tristes coprophages atrabillaires... que nous ne manquerons pas de devenir, si nous ne parvenons pas à prouver que le fardeau est moins pesant à plusieurs, voire même, rêvons un peu ! que la récolte est bien meilleure si on s'y met tous...

*Maya l'abeille, syndicat des Travailleurs du Béarn*

# Ne nous couchons pas devant le nucléaire !

Le 7 juillet dernier, le Réseau Sortir du Nucléaire appelait à un rassemblement Place de la République suivi d'une manifestation. Ceci afin, semble-t-il de peser sur la future présidence française à la tête de l'Europe pour s'opposer à la relance du nucléaire.

Nous y avons tenu une table de presse et distribué le tract qui suit. Il est à noter que notre présence critique n'a pas suscité de réactions hostiles et que nous avons eu de bons échanges. On peut tout de même se réjouir que lors de cette manifestation un grand nombre de personnes aient refusé de se coucher par terre comme on les invitait à le faire. Il nous semble toujours utile d'aller à ce genre de rencontre car manifestement au vu des discussions et des retours de courriers, des personnes de bonne volonté sont au Réseau plus par défaut que par convictions. Ces gens là, à l'inverse des gens de pouvoir présents également dans ce Réseau ne sont pas nos ennemis.

CNT-AIT Essonne

**A** PRÈS AVOIR RÉPANDU PARTOUT DANS LE MONDE le modèle progressiste d'une consommation sans limite des énergies, ses promoteurs s'aventurent à nous délivrer de celles-ci en nous promettant un avenir *radiieux-actif* fait d'énergie nucléaire et d'autres technologies futuristes.

Avec le scandale des « sur-irradiés » des hôpitaux de Toulouse et d'Epinal, les inconditionnels de l'énergie nucléaire dite civile et thérapeutique ne peuvent pourtant plus masquer les incidences parfois mortelles d'une utilisation médicale banalisée. Quant aux contaminations découlant d'essais nucléaires militaires, elles confirment ce que les hommes de bon sens avaient déjà exprimé : la radioactivité ne se cantonne pas aux personnes exposées mais se transmet à leur descendance.

La seule raison d'être de la société nucléaire c'est de nous rendre totalement dépendants de ses spécialistes, de ses bureaucrates et de ses militaires : que ce soit pour le confinement des populations contaminées en cas de catastrophe, pour la connaissance des contaminations induites par les rejets (autorisés ou non) et les « soins médicaux », ou encore pour la gestion des déchets sur plusieurs générations.

La société nucléaire, ce n'est pas le (néo-)libéralisme que se plaît à décrier la canaille gauchiste, c'est *l'étatisme* : la gestion et le contrôle, bientôt *durables*, de toute la vie sociale.

Ce n'est pas sans raison que le nucléaire s'est imposé en France bien plus qu'ailleurs après la Deuxième Guerre mondiale : grâce à un parti communiste fort, aux ordres et

fasciné par les prouesses technologiques de l'URSS, grâce à la courroie de transmission cégétiste qui contrôlait la production et les producteurs, les gouvernements successifs n'ont eu aucun mal à se doter de la plus fantastique infrastructure de mort qui soit.

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> (EPR) ou 4<sup>e</sup> génération, c'est de tout temps la filière nucléaire qui à chaque nouvelle étape promet aux « citoyens » plus de sécurité et à moindre coût grâce au « retour d'expérience », expression suffisamment vague qui signifie en réalité que les irradiés d'hier et d'aujourd'hui seront de grande utilité aux irradiés de demain et que les catastrophes nucléaires de Tchernobyl ou Three Mile Island, etc., nous serviront pour gérer les futures catastrophes de Fessenheim, Gravelines ou Flamanville, etc.

Les opposants ne doivent pas se leurrer : on ne sortira pas du nucléaire en se limitant à des gesticulations citoyennistes (pétitions, lobbying, élections, etc.). L'illusion politicienne, qu'elle soit verte, « néo-rouge » ou décroissante, doit être balayée. Le coût des nuisances – visibles, inconnues ou niées – devenant exorbitant pour la société, les « autorités » seront amenées à n'en traiter qu'une partie : là seulement où pourront se déployer des activités économiques rentables.

L'État, sarkozyste *ou autre*, a besoin de pseudo-contestatateurs pour faire passer ses choix. Le « Grenelle de l'environnement » a d'ailleurs bien fait apparaître les os à ronger que le système capitaliste est prêt à leur concéder, même si la question nucléaire a été provisoirement éludée.

Il n'y aura pas de sortie du nucléaire sans que nous mettions *nous-mêmes* ;

- un terme à l'industrialisation qui ruine nos possibilités de survie et rend le travail, dont elle prétendait nous libérer, toujours plus insupportable ;
- au rancart les prothèses technologiques (internet, téléphones portables, etc.) qui nous séparent et nous fliquent sous prétexte de nous « protéger » ou de nous « émanciper » ;

à plat *ce que nous voulons réellement produire et vivre*.

Des réunions débats devraient avoir lieu courant septembre et octobre prochain pour discuter des perspectives et des luttes.

Si vous êtes intéressés contactez-nous à :

Coordination contre la société nucléaire  
c/o CNT-AIT, BP 46 – 91103 Corbeil cedex

*Coordination contre la société nucléaire*

# Militant israélien : les anarchistes contre le mur

**G**AI DAVIDI, documentariste israélien, objecteur de conscience et militant du groupe « les Anarchistes contre le Mur », sera en tournée dans 11 villes françaises du 15 septembre au 1er octobre. Cette tournée se tient à l'initiative conjointe de l'UJFP (Union Juive Française pour la Paix) et l'OCL (Organisation Communiste Libertaire).

Fondé en 2003, les Anarchistes contre le Mur est un groupe très actif en Israël, avec une présence forte aux points chauds le long du Mur de séparation en Cisjordanie occupée.

Au cours des années, plusieurs villages affectés par le Mur se sont révoltés et se sont structurés en comités locaux de résistance. Ce soulèvement populaire palestinien, impulsé et soutenu par les Anarchistes contre le Mur, a porté ses fruits. La construction du Mur a été ralentie dès 2004. Ce mur ne sert pas à protéger la population civile israélienne, mais sert de rempart à l'acquisition illégale de nouveaux terrains en vue d'élargir et d'agrandir les colonies aux seins des territoires occupés. Il n'est que l'un des éléments d'une machine d'apartheid beaucoup plus complexe et subtile faisant intervenir côte à côte le système judiciaire et militaire.

Malgré ce mur, les Anarchistes maintiennent leur présence durant les diverses manifestations organisées par les comités populaires palestiniens locaux, programment de nouvelles actions directes visant à enrayer ce mécanisme. En effet, le mur est une machine qui nécessite une surveillance ainsi qu'un entretien permanent. À grande échelle et long terme, les coûts excessifs de réparation d'entretien et de surveillance pourraient rendre inefficace ce projet.

« In Working Progress » (30 mn, 2006. Version en hébreu sous-titrée en français). À l'Ouest de Ramallah, une nouvelle ville est en construction : Modi'in Illit. Les grandes

entreprises en bâtiment para gouvernementales profitent de l'occasion, protégées par l'infrastructure de sécurité israélienne pour étendre de manière illégale le chantier destiné à l'arrivée de nouveaux colons. Les ouvriers palestiniens, employés dans des conditions misérables, contribuent, paradoxalement, à la destruction de leur terre et à la construction du mur qui protégera Modi'in Illit.

Pour faire face à leurs nombreux frais (coûts de représentation légale, juridique, transports...) le collectif Anarchistes contre le mur a besoin de soutien. C'est ainsi qu'une solidarité financière sera organisée.

## Dates

**Reims** : lundi 15 septembre à 20h30 au 51 rue de Landouzy,

**Lille** : mardi 16 septembre

**Caen** : mercredi 17 septembre à 20h30 à la Salle de la Grande Delle dans le quartier de la Grande Delle à Hérouville St-Clair.

**Cherbourg** : jeudi 18 septembre

**St-Nazaire** : vendredi 19 septembre à 20h30 au Lycée expérimental, 17 bd René Coty

**Nantes** : samedi 20 septembre à 15h30 à B17, 17 rue Paul Bellamy

**Bordeaux** : lundi 22 septembre

**Marseille** : mardi 23 septembre à 20h30 au Restaurant Les Grandes Tables, Friche de la Belle de Mai, 41 rue Jobin, 13003

**Lyon** : mercredi 24 septembre à 20 heures à la Maison des Passages, 44 rue Saint-Georges, 69005 Lyon.

**Grenoble** : vendredi 26 septembre à 19 heures à la Salle Millet, 11 rue Millet, 38000 Grenoble.

**Paris** : mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 19h30 à la Maison des Associations, 1 rue Frédérick-Lemaître, 75020 Paris.

*Extrait du site cntait-infos*

# Les prémisses de la refondation de l'Association Internationale des Travailleurs

**A**vant la Première Guerre mondiale, le syndicalisme révolutionnaire était largement assimilé à celui de la CGT française, considérée en quelque sorte comme un modèle pour plusieurs organisations d'autres pays qui, toutes, approuvaient l'attitude neutre ou négative à l'égard des partis politiques et, par conséquent, de la Deuxième Internationale, fondée en 1889. Cependant, quand la question de l'organisation internationale du syndicalisme révolutionnaire lui-même se posa, d'importantes divergences tactiques apparurent entre la CGT et la plupart des syndicalistes étrangers. Sous l'influence idéologique de l'anarchisme et des efforts directs des anarchistes, de Pelloutier en particulier, le syndicalisme français exercera, de 1892 à 1895, un ascendant antiautoritaire et autonome, antiparlementaire, antimilitariste, antipatriotique. Ce que voulait Pelloutier, c'était soustraire le mouvement ouvrier à l'influence et à l'accaparement des partis politiques. D'après Pouget, le rédacteur de *la Voix du peuple*, cette influence idéologique anarchiste empêcha la conquête des syndicats par les guesdistes. Mais quand, en 1909, Jouhaux devint un des principaux leaders de la CGT, la lutte des tendances s'y installa.

La CGT était affiliée au Secrétariat de Berlin. Créé en 1903 pour faciliter et coordonner les contacts internationaux entre syndicats réformistes, ledit Secrétariat n'était rien d'autre qu'un simple bureau d'information, dont le bureau central de l'Allgemeine Deutsche Gewerkschafts Bund, sous la direction de Carl Legien, assurait les fonctions. Aux conférences internationales n'assistaient que les dirigeants des syndicats associés, qui n'y discutaient que de questions techniques en écartant tout problème théorique qui eût risqué de les entraîner sur le terrain politique, réservé aux seuls partis sociaux-démocrates.

Ni la CGT ni le Nationaal Arbeids Secretariaat (NAS) (la première centrale syndicale en Hollande, de tendance syndicaliste, qui avait été fondée en 1893 et dont Christiaan Cornelissen était le principal animateur), n'avaient la moindre influence au Secrétariat.

Aux conférences, Legien, le secrétaire permanent et influent dans l'organisation des syndicats allemands, refusait de mettre à l'ordre du jour les questions que proposait la CGT, notamment l'antimilitarisme et la grève générale. C'est pourquoi les Français s'abstinrent de se faire représenter aux conférences de 1905 et 1907.

À la conférence de 1909, la CGT proposa d'organiser un véritable congrès, qui aurait pour objet d'examiner les questions générales de la lutte syndicale. Sa proposition fut rejetée. Malgré ce nouvel échec, elle continua d'adhérer au bureau de Berlin.

Lorsque, en février 1913, le NAS – soutenu par l'Industrial Syndicalist Education League d'Angleterre – proposa de convoquer un congrès international pour jeter les bases d'une Internationale révolutionnaire syndicaliste, la CGT s'y déclara tout à fait opposée. Précisant les raisons de cette attitude négative, Pierre Monatte résuma clairement sous quelle perspective la CGT considérerait la question : « *Pour nous, en France, préoccupés de réaliser l'Internationale syndicale tenant de réels congrès internationaux de syndicats, une Internationale où nous savons fort bien que nous serons en minorité, mais qui sera la véritable Internationale ouvrière – ne croyez-vous pas que nous avons quelque raison de nous demander si notre participation à un congrès syndicaliste et à un secrétariat syndicaliste ne nous fera pas tourner le dos au grand but que nous nous sommes fixé ?* ».

Pour les autres organisations syndicalistes, la question se posait évidemment de tout autre façon. Les tendances qui, en France, se heurtaient dans la seule CGT, se cristallisaient, en Hollande ou en Allemagne, dans des organisations distinctes et nettement opposées les unes aux autres. En 1913, un courant syndicaliste « révisionniste », pour qui la CGT était essentiellement un instrument de lutte dans le cadre de la société existante, s'était déjà fermement implanté dans la Confédération et l'exemple des puissants syndicats allemands contribuait à le renforcer ; et si des syndicalistes révolutionnaires tels que Monatte s'insurgeaient contre une Internationale syndicaliste, c'était aussi parce qu'ils craignaient que sa fondation n'entraînât une scission dans la CGT, mettant ainsi en danger l'unité de la classe ouvrière française.

C'est donc sans la CGT que se réunirent à Londres, du 27 septembre au 2 octobre 1913, les syndicalistes révolutionnaires. Parmi les centrales syndicales les plus importantes, on comptait l'Unione Sindacale Italiana, représentée par Alceste De Ambris, l'organisation de loin la plus forte parmi les participants; le Sveriges Arbetares Central-organisation, en la personne d'Albert Jensen ; le NAS hollandais et la Freie Vereinigung Deutscher Gewerkschaften, dont Fritz Kater était le délégué. En tout, 38 délégués représentant 65 fédérations ou centrales syndicales d'Argentine, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, de Cuba, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande, d'Italie, de Pologne, d'Espagne et de Suède.

Extrait de

« *Du syndicalisme révolutionnaire à l'anarchosyndicalisme. La naissance de l'Association internationale des travailleurs de Berlin* »,

Arthur Lehning